

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 24 janvier 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite après- midi à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.

- Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 28.
 - Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu et les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
 - Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 28.
 - Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants
- Discussion avec l'éducatrice responsable à propos des activités. Pendant ma surveillance, les enfants sont en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2025

Date

original signé par
Vicky Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2025

Date